

Communiqué de presse

**SERVICE UNIVERSEL POSTAL****L'Arcep publie son avis sur les tarifs 2025 du service universel postal**

Paris, le 24 juillet 2024

L'Arcep rend son avis sur les évolutions tarifaires 2025 des offres d'envoi de courrier et de colis relevant du service universel postal.

**Seconde année de mise en œuvre de l'encadrement tarifaire pluriannuel de l'Arcep pour la période 2024-2025**

Ces évolutions tarifaires correspondent à la seconde année de mise en œuvre de l'encadrement tarifaire pluriannuel fixé par l'Arcep pour la période 2024-2025 dans sa décision du 15 juin 2023<sup>1</sup>. Cette décision plafonne à 17 % en termes nominaux la hausse moyenne des tarifs sur le périmètre du service universel postal sur la période 2024-2025 et à 10 % en termes nominaux la hausse tarifaire annuelle sur cette période.

Dans le cadre de ces plafonds, il appartient à La Poste d'organiser l'évolution de ses prix.

**La hausse tarifaire prévue par La Poste s'inscrit dans l'encadrement de l'Arcep**

La hausse tarifaire prévue par La Poste pour 2025, de 6,8 % en moyenne, respecte le plafond tarifaire. Elle est différenciée selon les offres (courrier des particuliers et TPE, courrier des entreprises, courrier relationnel, publicité adressée, lettre recommandée, colis relevant du service universel, presse relevant du service universel et courrier international). Pour rappel, la hausse tarifaire applicable aux produits du service universel au 1<sup>er</sup> janvier 2024 était de 8,3 % en moyenne.

	2019	2020	2021	2022	2023 <sup>2</sup>	2024	2025
Courrier des particuliers et TPE	10,1 %	10,3 %	10,0 %	8,1 %		9,8 %	7,7 %
Courrier des entreprises	7,0 %	5,8 %	5,2 %	5,2 %		10,4 %	9,1 %
Courrier relationnel	2,3 %	3,5 %	3,9 %	4,2 %		7,1 %	6,1 %
Publicité adressée	1,8 %	1,1 %	1,4 %	2,3 %		5,2 %	4,2 %
Lettre recommandée et Valeur déclarée	2,1 %	1,6 %	2,1 %	3,6 %		8,4 %	6,1 %
Colis relevant du SU	1,4 %	2,0 %	3,9 %	1,9 %		5,6 %	5,2 %
Autres (Presse SU, Services, Courrier international)	5,4 %	6,1 %	5,4 %	5,9 %		10,0 %	7,1 %
<b>Ensemble du service universel</b>	<b>5,0 %</b>	<b>5,0 %</b>	<b>5,1 %<sup>3</sup></b>	<b>4,9 %</b>		<b>8,3 %</b>	<b>6,8 %</b>
Evolution des volumes économiques	-8,0 %	-18,8 %	-2,1 %	-7,2 %	-10,7 %	-10,7 %	-9,3 %
Inflation	1,1 %	0,5 %	1,6 %	5,9 %	5,7 %	2,5 % <sup>4</sup>	1,7 % <sup>4</sup>

<sup>1</sup> [Décision de l'Arcep n° 2023-1298 en date du 15 juin 2023.](#)

<sup>2</sup> En raison des modifications du catalogue du service universel postal liées à la mise en place par La Poste de la nouvelle gamme courrier au 1<sup>er</sup> janvier 2023, les tarifs de l'année 2023 ne sont pas comparables à ceux en vigueur sur la période 2019-2022 : les hausses moyennes par gamme au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ne sont pas indiquées dans ce tableau.

<sup>3</sup> Avec prise en compte de l'augmentation tarifaire des colis outre-mer intervenue le 6 avril 2021.

<sup>4</sup> Source : Banque de France (juin 2024).

A volumes constants, le panier des ménages augmenterait pour passer de 29,35 € en 2024 à 31,35 € en 2025. Néanmoins, l'envoi de courriers relevant du service universel postal par les ménages suit une tendance à la baisse due à l'évolution des usages, ainsi qu'à la hausse des prix. Du fait de la combinaison de ces deux facteurs, le panier des ménages devrait être égal à 28,37 € en 2025.

### Les documents associés

- [Avis n° 2024-1593 de l'Arcep en date du 18 juillet 2024 sur le dossier tarifaire de La Poste reçu le 18 juin 2024 relatif aux offres d'envoi de courrier et de colis métropole, outre-mer et internationales relevant du service universel postal](#)
- [Communiqué du 27 juillet 2023 : l'Arcep publie son avis sur les tarifs 2024 du service universel postal](#)
- [Communiqué du 20 juin 2023 : l'Arcep fixe l'encadrement pluriannuel des tarifs des prestations du service universel postal pour la période 2024-2025](#)

### A propos de l'Arcep






L'Arcep est l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse. Arbitre expert et neutre, au statut d'autorité administrative indépendante, elle est l'architecte et la gardienne des réseaux d'échanges internet, télécoms fixes, mobiles, postaux et de distribution de la presse en France.

---

#### Contact presse

Victor Schmitt  
[victor.schmitt@arcep.fr](mailto:victor.schmitt@arcep.fr)  
Tél. : 01 40 47 71 84

#### Suivez l'ARCEP

 [www.arcep.fr](http://www.arcep.fr)  
 @ARCEP  Facebook  
 LinkedIn  Dailymotion

#### Abonnez-vous

**Flux RSS**  
Lettre électronique  
Listes de diffusion